



LA FOLIE DES GRANDEURS AU SDIS DU RHONE

Lyon, le 23 novembre 2010

Les personnels SPP et PATS, une fois de plus, sont les grands oubliés.

Les responsables politiques du conseil d'administration du SDIS du Rhône ont voté des budgets "pharaoniques" pour des travaux bâtimentaires qui ne s'imposaient pas.

Nous demandons que des projets soient abandonnés et qu'un budget significatif et chiffré soit alloué aux personnels au regard de l'investissement et du temps de travail important donné par les SPP (gardes de 24h).

Ci-dessous, les attentes légitimes des agents que nous présenterons et défendrons auprès du président et des membres du conseil d'administration du SDIS du Rhône (demande d'audience effectuée le 20 novembre).

Opérationnel pour un service public digne de ce nom :

- Recrutement de SPP
- Garantir des effectifs satisfaisant dans les engins (VSAB à 4 et EPC à 3 pour 100% des cas)
- Que des SPP au CTA/CODIS
- Conserver les CDG SPP des casernements Villefranche, Croix-Rousse et Duchère
- Respecter les textes en vigueur concernant les fonctions des adjudants
- Gestion des équipiers de renfort
- Refus des SPV en tenue de SP dans les véhicules de dessalage/déneigement DDE

Conditions de travail :

- Cycle de 12h total ou partiel
- Harmonisation des semaines de formation en supprimant une semaine de formation pour les agents en 24h
- Diminution du nombre de gardes pour les agents logés
- Le choix du régime de travail doit être donné à chaque nouvelle affectation/mutation.
- Participation des partenaires sociaux pour tout recrutement et avancement et toute mutation ou mobilité
- Semaine de 4 jours pour les PATS
- Arrêt des mobilités arbitraires et prise en compte des demandes des agents
- Conservation des logements en casernements

Pouvoir d'achat :

- Harmonisation et revalorisation du montant de l'IAT pour tous les SPP et PATS
- Valeur faciale du ticket restaurant à 10.42 euros (cf : loi de finance 01/01/10) pour tous et ré indexation annuelle sur le coup de la vie
- Pour les SPP en 24 heures. Equivalence de rémunération 18/24 et non plus 16/24
- Prise en charge par l'entreprise des frais de transports de tous les salariés sous forme de paiement d'abonnement de transport en commun ou de remise de bons de carburant à défaut.
- Attribution de la NBI 2006-779 ligne 19 *.Encadrement de proximité d'une équipe à vocation technique d'au moins cinq agents.*
- Prime de responsabilité identique à tous les SPP. Grade par grade

Les dossiers traités par notre bureau SUD SDIS National ne sont pas repris dans cette liste non exhaustive (exemple : NBI Zone Urbaine Sensible, FS3...etc)

Le secrétaire général

Gilbert LEBRUN